



# COMMUNIQUE

31 janvier 2025

**En abrogeant la circulaire Valls** du 28 novembre 2012, le ministre de l'Intérieur a balayé en moins de 3 pages tout ce qui pouvait encore tempérer un peu l'arbitraire total des décisions d'AES (admission exceptionnelle au séjour).

Si la circulaire Valls ne pouvait être considérée comme suffisante, elle avait au moins le mérite de permettre aux demandeurs qui déposent un dossier d'AES (admission exceptionnelle au séjour) de s'appuyer sur des motifs et critères, certes non opposables au pouvoir discrétionnaire du préfet, mais objectifs et reconnus par ce texte de 12 pages.

La **circulaire du 23 janvier 2025 mérite à peine ce titre**, tant – à l'inverse du texte qu'elle abroge - elle ne fixe aucun critère qui ne soit déjà dans la loi, se contentant d'inciter à la dureté, à la raréfaction de la délivrance de titres d'AES, au durcissement de l'exigence du niveau de français, ...

La seule réelle nouveauté est un **durcissement incroyable de la durée minimum requise** de présence (irrégulière !) sur le territoire français. Là où la circulaire Valls demandait 3 ou 5 ans de présence minimum sur le territoire français, **M. Retailleau demande 7 ans !** Toujours plus, toujours davantage. Avec cette seule justification :

*Enfin, l'expérience (...) fait apparaître que la qualité de l'intégration du demandeur est fortement liée à la durée de sa présence en France. Aux fins de s'assurer d'un niveau d'intégration raisonnable, il convient de proportionner les durées communément retenues dans le cadre des régularisations.*

*En ce sens une durée de présence d'au moins 7 ans constitue l'un des indices d'intégration pertinents ... »*

On reste pantois devant une justification aussi bancale : **maintenons des gens plus longtemps dans l'illégalité pour leur permettre de s'intégrer !!!** Allez donc travailler sans papiers, chercher à vous loger sans papiers, socialiser et vous intégrer avec une telle épée de Damoclès au-dessus de la tête !!

C'est accroître pour les nouveaux déboutés leur précarité, leur vulnérabilité, leur insécurité. L'opposé d'une politique d'intégration proclamée par le ministre.

M. Retailleau continue à détourner le sens des OQTF en demandant aux préfets de les délivrer systématiquement avec le refus d'AES : motivées autrefois par les notions ambiguës de « troubles » ou « menaces » à l'ordre public, elles sont aujourd'hui dévoyées en étant devenues

au fil des ans le hochet d'un pouvoir qui ne cherche qu'à stigmatiser les étrangers, jugés dangereux, parce qu'étrangers.

**Le CRDE-Solidarité Migrants proteste avec une extrême fermeté contre les actes et les déclarations de M. Retailleau en matière d'immigration.** M. Retailleau est en effet un récidiviste en matière de xénophobie, lui qui n'hésitait pas à prendre à son compte la phraséologie de l'extrême droite en parlant naguère de « Français de papier », en déclarant que « l'immigration n'était pas une chance pour la France », en exprimant son intention de rétablir le délit de séjour irrégulier, en voulant supprimer l'AME (Aide Médicale d'Etat).

Nous renouvelons notre **revendication de voir abrogée la loi Darmanin du 26 janvier 2024.**

**Nous demandons à M. François Bayrou, premier ministre et maire de Pau, de retirer sans ambiguïté son propos dangereux et factuellement erroné sur la « submersion migratoire » qui est un marqueur du champ discursif de l'extrême droite<sup>1</sup>.** Ces propos sont indignes d'un maire qui prétend ériger sa ville en « capitale humaine ». Nous demandons au Premier ministre **de mettre enfin en œuvre une vraie politique d'intégration et d'accueil des étrangers** dans notre pays, dotée des moyens adéquats.

Nous demandons à être reçus par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques pour connaître la façon dont il compte procéder en matière d'AES, et plus généralement d'administration des étrangers sur le département.

**Signé : le Collectif pour le Respect des Droits des Etrangers – Solidarité Migrants (CRDE)**

ACAT, Arcolan – Los Bascos, Bienvenue 64, CCFD Terre Solidaire, Femmes Inter Associations - ISM, Humanité Solidaire 64, Haut Béarn Solidaire, La CIMADE, Piémont Oloronais Urgence Réfugiés, Secours Catholique Caritas France, Solidarité Exil



---

<sup>1</sup> Propos tenus sur la chaîne LCI, le 21 janvier 2025

